Année universitaire 2008/2009

CONSEIL DES ÉTUDES ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
Relevé de conclusions de la séance du 14 novembre 2008

Ordre du jour :

- Informations diverses : point sur les habilitations (masters), création des masters d'enseignements.

I. Approbation du compte rendu du 3 octobre 2008.

II. Election du vice-président étudiant.

III. Admission Post-Bac : détermination des entrées et du groupe d'appartenance.

IV. Dispositif d'orientation active.

V. Charte de l'évaluation et du contrôle des connaissances : rectification de l'article 15 sur la sanction du plagiat.

VI. Dispositif de validation des acquis des candidats malheureux au CAPES et au Professorat des écoles pour 2008-2009.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Représentants enseignants **:**	Mmes BASILIEN-GAINCHE, FRANTZ, HAUSBEI, JOSSE, LE MAITRE, MANESSE, SALAZAR-ORVIG, TANANT et VAN PRAET. M. DAROS, FRAISSE et THOMAS
Collège IATOS **:**	Mmes BONNEFOIS et GRANDAMY. M. FIGUEROS
Représentants étudiants :	Melles AGAR, GAMICHON, GATHERIAS et HIVERT M. CHAIB, CHALOT et GUITTON
Invités :	Mmes BLUNTZ, DESCOUST-DUPONT, NACHER et NOBLINS-BLANC MM. CAVALLO et SAUNIER
ABSENTS :	Mmes BOYER, CHALAYE, PETIT et SAVIGNAC Melles COHEN, KHELOUI, LEFEVRE, TAYLOR et URBACH. MM. GLEYZE, JOARLETTE, PERROT et SCHMIDT
PROCURATIONS :	Mme FRANTZ pour M. FRAISSE, Mme SALAZAR pour Mmes COTTEGNIES et BRUN, M. THOMAS pour Mme LE MAITRE, Mme GRANDAMY pour Mme AIT-ATMANE, Melle GATHERIAS pour Melle FASSIAUX, Melle GAMICHON pour Melle LEFEVRE et M. JOARLETTE, Melle HAOUZI pour M. CHAIB, M. GUITTON pour Melles COHEN et TAYLOR, M. CHALOT pour Melle KHELOUI.
PROCURATIONS FIN DE SEANCE	Mme SALAZAR ORVIG pour Mme MANESSE et Mme HAUSBEI Mme VAN-PRAET**.**

CONSEIL DES ETUDES et de la VIE UNIVERSITAIRE
Séance du vendredi 14 novembre 2008
Relevé de conclusions.

I. Election du vice-président étudiant :
Melle Marion HIVERT, liste « UNEF et associations étudiantes » est élue vice-présidente étudiante au 3e tour. Le vote s'établit comme suit :

32 présents et représentés :

Marion HIVERT	UNEF	16 voix
Aloys GUITTON	CE / Les Tulipes	14 voix
Blancs		2

II. Informations diverses : (Mme Salazar Orvig)

1) Habilitations : Le CEVU examine actuellement les maquettes de parcours de licence sous différents angles : adéquation au plan « Réussir en Licence », notamment du point de vue des enseignements de méthodologie, de soutien, de langue, d'informatique et de professionnalisation ; coût de chaque formation à travers la détermination d'un H/E (rapport étudiant/heure), faisant apparaître le besoin estimé en heures d'enseignement rapporté au nombre d'étudiants pour chaque parcours.

2) Création de masters d'enseignement :
Les hypothèses de travail sont les suivantes :
- pour la préparation au CAPES, des parcours seront créés dans le cadre des mentions de master existantes ;
- pour la préparation au Professorat des écoles ; il faudra en revanche créer une mention spécifique « Formation – Education » qui donnera lieu à habilitation. Toutes ces questions doivent être traitées en collaboration avec l'IUFM et Paris IV.

Une attention particulière devra être accordées à la didactique, à la psychologie et à tout ce qui complète la formation disciplinaire stricto sensu.

III. Sanction du plagiat : rédaction de l'article 15 de la Charte de l'évaluation et du contrôle des connaissances.
Nouvelle rédaction proposée et approuvée à l'unanimité :
« Tout travail de rédaction universitaire (dossier, mémoire ou autre) doit faire état des sources sur lesquelles il s'est appuyé et en particulier, des éventuelles citations littérales de l'œuvre d'autrui (y compris les textes accessibles sous forme électronique qui doivent être donnés entre guillemets). L'irrespect de cette obligation constitue une fraude pouvant entraîner passage devant la section disciplinaire ».

IV. Admission Post-Bac : détermination des entrée et des groupes d'appartenance :
- Le tableau des entrées est approuvé moyennant l'ajout de deux parcours supplémentaires pour l'allemand (pénalisé par la suppression des mots-clés).
- Demande d'inscription au groupe 4 des entrées en Communication (Communication /Lettres, Communication / Science du langage, Communication / langues)
  Vote : 15 abstentions
  11 pour
  0 contre
- La question des capacités d'accueil devra être revue.

V. Orientation active : présentation du dispositif envisagé pour 2009 (Claire Nacher).
Le dispositif ci-joint est présenté et approuvé (voir annexe).

VI. Dispositif de validation pour 2008-2009 des acquis des candidats ayant échoués au CAPES et à l'agrégation :

- Cas n° 1 : réussite ou admissibilité au concours : inscription en M2.

- Cas n°2 : échec à l'admissibilité : attribution de crédits ECTS selon les notes obtenues et l'assiduité constatée : inscription en M2 avec dette.

- Cas n° 3 : candidats inscrits en M1 à l'Université et pas à l'IUFM en 2008-2009 : examen du dossier en fonction des résultats.

- Cas n° 4 : étudiants non inscrits : examen au cas par cas.

Vote : 14 pour
10 abstentions.

La secrétaire de séance — La vice-présidente du CEVU

F. Noblins-Blanc — Anne Salazar Orvig

Orientation active à Paris 3 - Dispositif 2009 en projet

L'objectif de l'orientation active à Paris 3 est de mettre les lycéens en position de **déterminer eux-mêmes** leur projet personnel et **tester eux-mêmes** leur envie de s'engager dans des études universitaires, en leur fournissant les informations, les tests, les conseils et le dialogue qui peuvent guider leur choix.

L'orientation active de Paris 3 est donc conçue comme **une aide au choix personnalisée, par une mise en activité des lycéens,** invités à

- s'informer et poser des questions
- évaluer leur niveau et leur motivation par des tests
- approcher concrètement la vie à l'université en venant suivre un cours de licence.

⇨ **Le dossier d'orientation** qui nous est demandé par le Ministère et qui sera déposé par les lycéens intéressés par Paris 3 est conçu comme l'aboutissement d'un cycle d'information – orientation proposé par Paris 3, un portfolio d'activités à réaliser.

Pour pouvoir déposer son dossier d'orientation Paris 3, le lycéen **doit** :

→ **avoir pris connaissance des informations sur nos licences, diffusées en brochure et sur le site**. Nouveauté cette année : des vidéos permettront de visualiser le témoignage d'étudiants, d'anciens étudiants et d'enseignants dans chaque filière.

→ **avoir répondu aux tests** visant à tester ses connaissances et sa connaissance de nos formations : http://orientationactive.univ-paris3.fr/test.aspx. Sous la responsabilité de chaque UFR, le lycéen peut se voir proposer un ou plusieurs types de tests :
des tests de connaissance de la formation et de ses débouchés. L'objectif est de confronter les représentations du lycéen avec les réalités de la formation et de ses débouchés. *Ex : Médiation et Cinéma*
des tests d'auto-évaluation par matière. L'objectif de ces tests est de permettre au lycéen de prendre conscience des connaissances/ compétences prérequises dès le début de

la licence, ce qui peut les conduire soit à repenser son projet d'entrer à la fac, soit à se préparer à l'avance, avec les conseils de travail qui lui sont communiqués à l'issue du test. *Ex: anglais et LEA*

des tests de motivation afin de sensibiliser le lycéen aux habiletés et attitudes repérées comme facteurs de réussite : aisance d'écriture, goût de la lecture, autonomie…

A l'issue de ces tests, le lycéen recevra un commentaire, un avis, des recommandations qui doivent remplir une fonction de conseil sur son orientation. (Il pourra les imprimer et les conserver, même s'il décide de ne pas déposer un dossier d'orientation à Paris 3.)

Dans cette période de réflexion sur son orientation à Paris 3, le lycéen **peut** également, s'il le souhaite :

→ **rencontrer nos délégués et nos étudiants-relais** lors des salons, lors de rencontres lycées/université organisés durant les mois de novembre – janvier.

→ **venir suivre un cours à l'université,** y rencontrer les enseignants et les étudiants de la filière qui les intéresse, afin de leur permettre une approche concrète des activités à l'université, au cours de la période 8 février – 11 avril, avant la procédure d'inscription à *Admission post bac*.

→ **contacter l'université : correspondre avec les étudiants –relais par mail, le SCUIO par mail et téléphone, contacter les secrétariats d'UFR par téléphone, rencontrer un enseignant pour un entretien personnalisé, le samedi 21 mars (inscription en ligne)**

Le lycéen déposera donc en ligne un dossier d'orientation / portfolio où il déclarera quelles étapes de notre dispositif il a suivies. Il recevra par retour de mail l'avis de l'université sur son projet, au vu du résultat à ses tests.

Le dossier intègrera les indicateurs dont Paris 3 aura besoin pour faire le bilan de son dispositif Orientation active 2009 auprès du Ministère : nom du lycée, sexe, série du bac, date de naissance…